



Réaction de Mgr Eric Aumonier à l'ordonnance du Conseil d'Etat du 18 mai 2020

« Je salue la décision du Conseil d'Etat rappelant que la liberté de culte est une liberté fondamentale, et réaffirmant comme une de ses composantes essentielles le droit de participer collectivement à des cérémonies.

Je me réjouis que les catholiques puissent retrouver prochainement les célébrations dans leurs églises, dès que le gouvernement aura modifié le décret du 11 mai dernier.

Je sais pouvoir compter sur le civisme et le sens des responsabilités des prêtres et des fidèles, pour que cette reprise puisse avoir lieu sereinement, dans le respect des règles de précautions sanitaires. »

Eric Aumonier

Mgr Eric Aumonier,

Evêque de Versailles pour les Yvelines

Versailles, le 18 mai 2020

Contact presse : Clémence Le Grelle
06 81 55 17 08 clemence.legrelle@catholique78.fr